

15 mai 2023 - numéro 18

SOMMAIRE

FINANCES LOCALES

- Pour prévenir les risques d'incendie et favoriser la biodiversité, ayez le réflexe « Fonds vert »

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Gestion adaptative de la bande côtière, des outils disponibles pour les collectivités territoriales

SÉCHERESSE

- La réutilisation des eaux usées traitées

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

- Les pensions de familles : des logements accompagnés

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- La prévention dans les ERP : rôle du maire, missions du SDIS
- Prepa' risk : communes, intercommunalités : préparons-nous face aux risques
- Abaissement du risque influenza aviaire à «modéré»

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME

- Consultez le baromètre des politiques prioritaires

FINANCES LOCALES

LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Pour prévenir les risques d'incendie et favoriser la biodiversité, ayez le réflexe « Fonds vert »

Ce fonds, créé en 2022, a vocation à encourager tout projet à vocation écologique.

Pour les risques incendie, les actions éligibles sont :

- la protection et défense des zones urbanisées ;
- la réduction de la vulnérabilité des constructions ;
- les actions de débroussaillage et d'aménagements de la forêt ;
- la détection précoce de feux ;
- les informations préventives.

A ce jour, deux dossiers ont été déposés dans le cadre de la réduction des risques incendie d'un montant total de près de 200 000 € HT.

Les actions éligibles pour favoriser la biodiversité sont :

- la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 ;
- la protection des espèces menacées et des insectes

pollinisateurs ;

- la réduction des espèces exotiques envahissantes et la dépollution des écosystèmes ;
- la restauration écologique.

A ce jour, trois dossiers d'un montant total de 466 675 € HT ont été déposés dans le cadre de l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Vous êtes invités à déposer vos dossiers :
pref-fondsvert@calvados.gouv.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Gestion adaptative de la bande côtière, des outils disponibles pour les collectivités territoriales

« Vivre avec plutôt que de lutter contre », c'est l'esprit de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. En Normandie, l'État porte la stratégie « littoraux normands 2027 » pour amplifier cette dynamique.

Appuyé par Aides-territoires, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a organisé des [séances d'information régionalisées](#) afin de présenter aux techniciens des collectivités territoriales les outils d'accompagnement proposés par l'État, notamment suite à la loi « Climat-résilience », pour la gestion intégrée du trait de côte.

Le 31 mars dernier, la DREAL Normandie et Hauts-de-France ont organisé le [webinaire](#) dédié à la façade maritime. La vidéo est [disponible ici](#).

SÉCHERESSE



La réutilisation des eaux usées traitées

Des évolutions réglementaires intervenues en 2022 rendent désormais possible la réutilisation des eaux usées traitées en sortie des stations d'épuration. Débarrassées de leurs éléments polluants, organiques ou chimiques, ces eaux étaient jusqu'à présent rendues à la nature, parfois pour soutenir le débit des cours d'eau.

Sous conditions, les eaux usées traitées peuvent dorénavant être recyclées pour certains usages spécifiques, limitant d'autant les prélèvements dans le réseau d'eau potable ou le milieu naturel : irrigation agricole, espaces verts, nettoyage de la voirie et des véhicules, hydrocurage des réseaux d'assainissement...

Cette réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 et concourt à l'objectif d'un meilleur partage de la ressource en eau.

Une procédure d'autorisation préfectorale permet de mettre en place cette réutilisation.

Un courrier adressé à l'ensemble des collectivités le 7 avril 2023 précise la démarche à suivre pour engager ce type de démarche. Les services de la DDTM et de l'ARS sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ



Les pensions de famille : des logements accompagnés

Les pensions de famille proposent des logements sociaux individuels (25 en moyenne) avec un accompagnement mis en œuvre par un gestionnaire agréé. Des espaces collectifs et des espaces privatifs permettent aux personnes logées, d'être chez elles sans être isolées. Il s'agit de personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement.

Elles sont accompagnées par des hôtes présents au quotidien qui animent la vie collective et apportent un soutien dans les démarches individuelles.

La création d'une pension de famille est portée par une association gestionnaire et un bailleur social qui bénéficient respectivement de financements de l'État pour le fonctionnement et des agréments des aides à la pierre, afin de financer la construction et permettre aux résidents de bénéficier de l'APL.

Ces projets entrent dans l'atteinte des objectifs du taux de logement social communal et peuvent être réalisés notamment en acquisition-amélioration, ce qui permet aussi de réhabiliter de l'habitat en cœur de ville.

Pour en savoir plus : [un guide pour accompagner et faciliter les projets](#)

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



La prévention dans les ERP : le rôle du maire, les missions du SDIS

La « prévention » au titre des missions du SDIS concerne les mesures à mettre en œuvre afin d'éviter les sinistres ou d'en limiter les effets (incendies, grands rassemblements ...).

S'agissant des mesures qui visent à prévenir les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), le SDIS émet des avis sur les projets présentés par les services instructeurs et assure le contrôle des mesures édictées par les règlements de sécurité en fonction du type d'établissement et du nombre de personnes accueillies.

Ces mesures portent notamment sur :

- l'évacuation des occupants ;
- l'accessibilité des secours ;
- le comportement au feu des matériaux et l'isolement des locaux ;
- les installations techniques (éclairage, désenfumage,...) ;
- les consignes et les moyens d'alarme, d'alerte et de secours.

Le maire s'assure de l'exécution de ces dispositions et délivre le permis de construire, l'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier un établissement après consultation de la commission de sécurité compétente.

Dans ce cadre, le SDIS conseille et formule des avis sur les moyens et les dispositifs de prévention à mettre en œuvre, et participe aux visites de ces commissions qui délivrent des avis « techniques ». Le maire reste chargé d'émettre, par arrêté, une décision d'ouverture, de continuité d'exploitation ou de fermeture partielle ou totale des établissements.

Pour en savoir plus : www.sdis14.fr , rubrique « nos conseils »



Prepa' risk : communes, intercommunalités : préparons-nous face aux risques

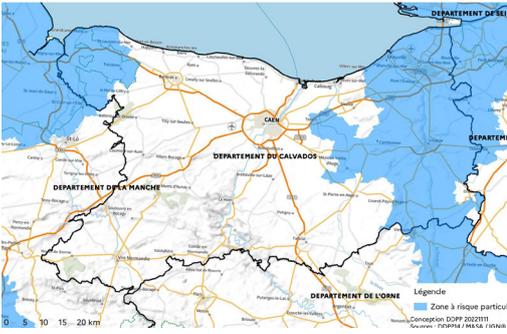
L'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) organise avec l'appui du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de l'intérieur et des outre-mer, une série d'exercices de gestion de crise «clef en main» à destination des communes et des intercommunalités.

Ces exercices auront lieu en mai et juin 2023. Ils porteront sur différentes thématiques de risques que les collectivités pourront choisir.

Ces exercices « sur table », d'une demie journée, seront destinés à éprouver les capacités de réaction et de préparation des collectivités face à des événements liés à des risques naturels ou technologiques. Ils seront ouverts gratuitement à toutes les communes et intercommunalités qui le souhaitent.

L'organisation et l'animation mises en place permettront de faire jouer simultanément plusieurs centaines de collectivités sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer.

Pour toutes précisions complémentaires concernant les dates, les thématiques, le déroulement des exercices et votre implication possible : <https://www.preparisk.fr/>



Abaissement du risque influenza aviaire à «modéré»

Compte tenu de la fin des migrations ascendantes et de la diminution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène IAHP dans les pays voisins, le niveau de risque IAHP est ramené au niveau «modéré» par arrêté ministériel du 26 avril 2023.

Le niveau de risque est abaissé et passe à «risque modéré». Les conséquences de cet abaissement sont différentes selon les territoires :

- Dans les 171 communes classées en zone à risque particulier (ZRP), cela se traduit par :
 - le maintien de mesures renforcées de biosécurité, dont la mise à l'abri des volailles et l'interdiction de rassemblements d'oiseaux ;
 - l'interdiction de la participation des oiseaux issus de ces zones à tout rassemblement, même hors ZRP, sauf dérogation.

- Dans les communes situées en dehors des ZRP, les mesures de restriction sont levées.

Il convient néanmoins de maintenir une vigilance forte et de respecter les [règles générales de prévention](#).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



Consultez le baromètre des politiques prioritaires

Dans une démarche de transparence, le gouvernement continue à rendre compte de l'avancement de sa feuille de route avec la publication des résultats de 60 chantiers prioritaires grâce au « baromètre des résultats de l'action publique » publié sur le site gouvernement.fr. Il permet à chacun de nos concitoyens de mesurer par lui-même le déploiement des actions conduites par le gouvernement et les résultats atteints à l'échelle du Calvados.

L'ergonomie du baromètre a été améliorée et ses contenus ont été enrichis. Ainsi, des liens permettent d'avoir accès aux dispositifs associés à ces chantiers ou de donner son avis sur la qualité des services publics associés.

49 chantiers prioritaires sont présentés dans cette nouvelle version du baromètre, dont 23 qui disposent dès aujourd'hui d'indicateurs de résultats exposés de manière détaillée. D'autres chantiers seront intégrés au fur et à mesure de la finalisation de leur cadrage. Les données seront mises à jour régulièrement.

Consultez le baromètre des résultats dans le Calvados en [cliquant ici](#)

